



J'ai vu une offre d'emploi dans laquelle il était exigé que le candidat devait être non fumeur, peut-on penser que c'est discriminatoire ?

Rubrique : questions posées le 12 février 2010

Bonjour,

J'ai vu une offre d'emploi dans laquelle il était exigé que le candidat devait être non fumeur, peut-on penser que c'est discriminatoire ?

merci

Réponse :

[Délibération n° 2007-32 du 12 février 2007](#) : *L'employeur qui interroge un candidat à l'embauche sur le fait qu'il fume s'immisce dans sa vie privée et viole l'article L.121-6 du code du travail, selon lequel les informations demandées à un(e) candidat(e) à l'embauche ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier sa capacité à occuper l'emploi proposé ou ses aptitudes professionnelles.*